L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 OCTOBRE 1889. — 63ème Année

[illegible] Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 21 OCTOBRE 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

1 an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

La politique pratique en France.

Les paroles que M. Carnot a prononcées en présidant à la distribution des récompenses de l'Exposition ont produit partout la meilleure impression. Le témoignage nous en arrive de tous les côtés. Nous en sommes heureux, non pas seulement pour l'honneur et l'autorité du président de la République, dont la légitime popularité n'a fait que grandir depuis plusieurs mois, mais pour le triomphe de la politique d'apaisement et de travail, qu'il a si bien définie, à cette occasion, en quelques mots qui sont tout un programme.

Il n'y a, dans ce sage discours, qu'une seule phrase qui fasse allusion à la situation intérieure de la France, mais elle est hautement expressive dans sa concision. Après avoir dit que le pays est à un moment "où s'impose plus que jamais l'étude de toutes les questions qui touchent au travail, à la production, au crédit, à l'association et à l'épargne", M. Carnot ajoute que "le patriotisme commande, avec la paix du dedans et du dehors, avec la concorde entre les citoyens, une politique pratique et féconde".

"Oui—s'écrie la *Liberté*—c'est bien là ce que le bon sens, l'intérêt du gouvernement, l'intérêt du pays réclament. C'est là ce que, depuis tant d'années, nous conseillons et nous demandons avec instance. C'est avec la plus vive satisfaction que nous voyons le chef de l'Etat affirmer, en termes aussi décisifs et aussi saisissants, la nécessité de cette politique vraiment nationale.

"M. Carnot, en parlant ainsi, a remarquablement prouvé combien il comprend les vrais devoirs du magistrat suprême de la République. À cette hauteur, sa plus belle et sa plus grande mission est de se mettre au-dessus des partis, des sectes, des coteries et de se faire l'arbitre de leurs luttes et de leurs passions, pour apaiser les esprits, tenir la balance égale entre toutes les prétentions légitimes et appeler tous les concours et tous les dévouements à faire avec lui le bien, la prospérité et la grandeur de la patrie.

"Il ne s'agit pas de demander à chacun, ni d'imposer à personne l'abjuration de ses convictions, ni l'abandon de ses espérances. Il s'agit de rallier tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté autour d'une politique de paix, d'ordre, de liberté, de justice et de modération. Il s'agit d'orienter la politique de façon à réparer les fautes passées et à ouvrir, pour le pays tout entier, une ère nouvelle de réformes utiles et de progrès pratiques et féconds.

"Il est clair qu'on ne peut, suivant le mot du fabuliste, "contenter tout le monde et son père." La Droite aura toujours des exigences qu'il sera impossible de satisfaire; la Gauche ne cessera de formuler des revendications chimériques; mais c'est le grand art du gouvernement de trouver cette moyenne où les anciens disaient qu'est la vérité, *in medio stat virtus*, et de dégager, dans les exagérations de l'esprit de parti, ce qu'il y a de juste, de raisonnable et de réalisable. Et puis, l'art encore plus grand de gouverner est bien plus dans l'esprit qui préside à l'exécution des lois que dans leur texte absolu. N'est-il pas vrai, par exemple, que, sans remanier de fond en comble les lois qui ont semé le plus d'hostilité entre la Droite et la Gauche, notamment les lois scolaires et celles qui ont consacré les droits de l'Etat laïque, il y a, dans la façon de les appliquer, mille moyens, mille ménagements de nature à satisfaire les consciences du côté des conservateurs, sans sacrifier les principes fondamentaux chers aux républicains?

"Tout est affaire, non pas seulement de tactique, mais surtout de tact, et c'est bien évidemment ce que M. Carnot a voulu dire quand il a proclamé la nécessité d'une politique de conciliation, de tolérance et de concorde.

"Mais il a eu bien plus raison encore quand, se servant d'un mot heureux, il a recommandé "une politique pratique et féconde".

"Les militants obstinés nous menacent encore, dans la nouvelle Chambre, d'agitations politiques qui feront perdre un temps précieux aux représentants du pays dans de vaines et bruyantes querelles. Ceux-là méconnaîtront étrangement le vrai sens de la consultation nationale que le suffrage universel vient de donner à tous ceux qui ont la responsabilité des affaires publiques.

"Le pays a dit nettement qu'il est fatigué de cette politique stérile qui n'aboutit qu'au gâchis parlementaire et à l'anarchie sociale, et où tous les intérêts essentiels de la France sont négligés pour les visées des ambitieux de tous les partis. On a vu ce déplorable système à l'œuvre, et l'on en a partout le dégoût et l'effroi. Il nous jetterait infailliblement dans les horreurs de la guerre civile.

"Partout, au contraire, on veut pouvoir travailler en paix et utiliser les éléments prodigieux d'activité et de richesse dont l'Exposition vient d'être l'éclatante manifestation. Partout, on a implicitement ou explicitement donné mandat aux députés élus de se mettre résolument à l'œuvre pour seconder, par de bonnes lois et de sages mesures, les efforts merveilleux que fait spontanément le pays pour développer toutes ses forces productives et assurer la prospérité générale.

"M. Carnot a été, incontestablement, l'organe de l'opinion publique en préconisant la "politique pratique," la politique des intérêts sérieux, qui nous débarrassera de la politique de combat, de la politique des bavards et des utopistes.

"Ceux que le suffrage universel vient d'élire assumeraient une bien grave responsabilité et trahiraient singulièrement le mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs, s'ils ne répondaient pas loyalement à la loyale parole du chef de l'Etat."

Epilogue du congrès des spirites:

—Et vous, docteur, croyez-vous aux revenants?

—Comment pouvez-vous me demander cela? Mais si je croyais aux revenants, je changerais de profession.

La belle Mme de *** n'est veuve que depuis deux mois et ses amies annoncent déjà qu'elle va se remarier.

—Dame! fait Boireau, les veuves c'est souvent comme le bois vert; ça pleure d'un côté quand ça brûle de l'autre!

On parlait de la manie qu'ont beaucoup de femmes de cacher leur âge.

—Et même, observait quelqu'un, elles le font maladroitement: du jour au lendemain, elles accusent un chiffre différent.

—Parlez-moi de Mme Z...., riposta un des interlocuteurs. En voilà une qui ne se trompe jamais!.... Elle a invariablement trente ans depuis quinze ans!

Calino possède un ami qui est sur le bord de la mer:

L'autre jour, sa cuisinière l'avertit qu'on vient de lui envoyer une superbe bourriche d'huîtres.

Calino l'ouvre aussitôt, et tout ému:

—Le brave garçon, tout de même! Il m'envoie des huîtres; il a pensé à moi.

Un comble pour ne pas se perdre l'habitude.

Savez-vous quel est le comble de la naïveté, chez un douanier.

C'est de chercher, clandestinement, sur une carte géographique, le long des côtes, la baie.... de [illegible].

FEUILLETON.

LES Deux Mariages DE CÉCILE.

—PAR—

V. VATTIER D'AMBROYSE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'EMPOISONNEUSE.

Aussi, malgré lui oppressé de ce mutisme, le président ne put s'empêcher de demander à diverses reprises:

—N'avez-vous donc rien à répondre?

—Pas maintenant, monsieur, répliquait-elle constamment d'une voix basse et tremblante, mais intelligible.

L'étonnement grandissait à chaque répétition de cette phrase étrange, qu'un sourd murmure de la foule accentuait.

Comment pouvait-elle être à ce point maîtresse d'elle-même? Comment, si elle était vraiment innocente, son âme résistait-elle à des chocs aussi terribles? Ne faisait-elle que suivre les conseils de son défenseur? Était-il possible que son cœur, si elle n'était pas coupable, se pût ainsi contenir? Était-il possible qu'elle ne trouvât ni un mot, ni un geste pour prévenir la conviction qui, on le voyait, s'enracinait dans l'esprit des jurés?

Ces questions, M. Dematre se les posait avec anxiété. Il avait peur, quoi que pût faire maintenant Maxime, que celui-ci ne pût détruire cette dangereuse impression.

Le procureur général se leva. Lui, non plus, ne paraissait pas être ému. Il consulta tranquillement les pièces et les notes déposées sur son bureau. D'une voix froide, nette, mesurée, il commença un discours écrasant de rigoureuse logique et d'argumentation serrée.

M. Dematre la connaissait, cette éloquence horrible qui consiste à rassembler les faits les plus insignifiants, touchant de près ou de loin à l'accusation, pour en former un faisceau de preuves, souvent bien spécieuses, mais servant à intimider la conscience hésitante du jury.

Peu à peu, la voix de l'orateur s'éleva. Peu à peu il s'anima et quelques gestes appuyèrent ses périodes.

Tout à coup, il adjura la coupable d'avouer ses crimes. Il la représenta, elle, comblée par la bonté de M. de la Gérandaye, comme un de ces monstres avides du crime, dont l'histoire épouvante l'imagination la plus dépravée.

N'avait-elle pas voulu plus que tout ce qu'elle était arrivée à posséder? Sa cupidité une fois éveillée, elle voulait donc, sans partage possible, l'immense fortune?

Son mari qui la lui avait donnée, cette fortune, ses enfants qui l'auraient avec elle, lui devenaient odieux. Sa position, pensait-elle, la mettait au-dessus du soupçon. Mais son odieuse conduite n'avait pu échapper à l'attention vigilante de la nourrice dévouée.

Madeleine Bourdin, la première, avait percé ce mystère d'iniquité, et n'avait pas craint d'accuser hautement celle qui lui ravissait les objets de son affection.

"Oui, ajouta le procureur général, si épouvantables que soient les crimes, si habilement qu'on les commette, la vérité luit toujours! Elle se manifeste à la sollicitude de praticiens comme M. Berthier, comme M. Delestang.

"Un faux calcul de l'assassin lui avait fait compter sur cette explication commode: la congestion cérébrale.

"Mais l'autopsie a détruit ce système de défense. Elle a prouvé que M. de la Gérandaye, fort, robuste, constitué pour atteindre très probablement l'extrême limite de la vieillesse, n'a succombé qu'à l'ingestion d'un poison foudroyant. Si la nature même de ce poison n'a pu être dévoilée, ses effets étaient du moins clairement écrits dans les désordres produits sur cet organisme frappé en pleine exubérance de vitalité.

"Je ne veux pas m'appesantir sur les derniers moments de la victime. Les médecins, le notaire, Madeleine Bourdin en ont tracé la véritable, la lugubre physionomie.

"Je ne veux relever que ce fait, significatif entre tous. C'est l'accusée seule qui, d'abord, soigne ses enfants, son mari. Elle ne réclame aucun secours avant l'heure où le secours ne peut plus être utilement apporté! Elle veut avoir la certitude que son œuvre de mort ne sera pas troublée. Et, quand elle a obtenu le testament désiré, son unique préoccupation n'est-elle pas d'en assurer la conservation? Vous avez entendu des dépositions formelles. Il fallait avertir M. Sylvain de garder précieusement ce témoignage de la tendresse aveugle de M. de la Gérandaye!

"Oh trouver une excuse, une explication plausible!

"Quoi! l'accusée, que la perte de deux enfants, que la fin inattendue de son mari devraient jeter dans le plus violent désespoir, songe avant tout au testament extorqué!

"Pourtant, au moment où les docteurs arrivent au château et annoncent qu'ils ont résolu, dans l'intérêt de l'enfant survivant, de pratiquer l'autopsie, l'effroi de la coupable se manifeste.... La gravité de sa situation lui apparaît, elle veut fuir!.... Il n'est plus temps. La justice veille.

"Des crimes aussi monstrueux ne sauraient rester impunis; aucune circonstance pouvant en diminuer l'horreur ne saurait être légitimement accordée. Je réclame l'application stricte, juste de la loi!"

Mme de la Gérandaye n'était pas sortie de son immobilité passive; elle ressemblait à une statue de marbre. Son défenseur paraissait plus ému qu'elle. Il sait, lui, combien ce réquisitoire pèsera sur l'esprit des jurés....

C'est à son tour de parler....

On était au troisième jour de ce procès funeste, et il semblait à M. Dematre que sa vie, comme celle de la jeune femme, y fût attachée.

Les projets les plus fous traversaient son âme.

—Si elle est condamnée, je sens que je mourrai à l'heure où elle mourra, se répétait-il. Si, au contraire...., mais que puis-je espérer? La peine, faiblement commuée, il sera hors de mon pouvoir d'adoucir sa prison. Et si, comme toute atteinte, elle est déclarée innocente, que serai-je dans son existence? Pourra-t-elle oublier que je l'ai crue coupable, que je l'ai livrée à la torture subie depuis plus de deux mois!

Longtemps, j'ai cru que l'ambition serait le mobile de ma vie. Aujourd'hui, je le comprends, mon amour est devenu invincible. Je n'existe plus que pour Cécile. Je suis trop malheureux! J'en viens à désirer que Maxime ne puisse la sauver.

Il l'aime, j'en suis certain!....,

Elle l'aimerait aussi!....

XV

LE PLAIDOYER DE MAXIME.

Maxime Dutertre prit la parole.

D'abord il salua profondément la cour et le jury. Son visage était pâle, mais son regard semblait calme et ferme. Sa voix, d'abord contenue, avait une accentuation harmonieuse d'un effet tout particulièrement pénétrant.

Le compliment habituel d'un jeune avocat paraissant pour la première fois devant une cour au barreau de laquelle il n'est point inscrit, ce compliment n'eut rien de la banalité inhérente à ces sortes de sujets. Maxime se recueillit ensuite un instant et bravement, la tête haute, il commença:

"M. le procureur général parlait d'un fait qui l'avait frappé: les soins donnés par Mme de la Gérandaye, seule, à ses enfants, à son mari.

"Un autre fait, plus extraordinaire, amène dans ma pensée un doute que chaque instant rend plus vif, plus tyrannique.

"On nous a montré Mme de la Gérandaye empoisonneuse, mais qui donc l'a surprise mêlant du poison aux breuvages ou aux aliments?

"Mais qui donc a découvert le réceptacle de ce poison? Il fallait qu'on l'eût bien caché! A-t-on trouvé une poudre, un liquide suspects? Il ne suffit pas de dire à un accusé: "Vous êtes coupable!" Il faut prouver sa culpabilité.

"Tout crime, d'ailleurs, suppose un mobile. Ici, en trouvons-nous? Non. Vous [illegible] votre [illegible] un motif de cupidité. Base bien fragile.... Comment oserez-vous la faire admettre!

"M. de la Gérandaye refusait-il à sa femme de l'entourer de tout le luxe auquel sa fortune lui permettait de prétendre? Les témoignages ne manqueraient pas pour affirmer que Mme de la Gérandaye, loin d'avoir pris des goûts dispendieux, désirait vivre très simplement. C'est à peine si elle avait remarqué l'empressement qui accueillit son entrée dans le monde où la plaçait son union. Elle aimait le vieux château de la Gérandaye, ne se trouvait jamais plus heureuse qu'au milieu du magnifique parc dont il est entouré, et bornant ses vœux à la présence de son mari, à celle de ses enfants.

"Change-t-on, d'ailleurs, en un moment, ses habitudes, ses sentiments, ses goûts?

"Toujours, par quelque point, le caractère véritable se décèle. Examinons donc le caractère de Mme de la Gérandaye.

"Jeune fille, elle se montra d'une bonté candide, d'une douceur, d'une réserve de manières qui eussent fait honneur à l'éducation la plus aristocratique; cette enfant d'un petit marchand pauvre et peu instruit avait une distinction native égale à sa beauté.

"L'admiration qu'elle faisait naître était unanime. Aussi, quand elle devint Mme de la Gérandaye, personne ne la trouva inférieure au rang inespéré qui lui était offert.

"Non, personne! Et il faut le répéter bien haut, afin d'anéantir je ne sais quels bruits partant d'une hostilité jalouse soulevée contre cette jeune femme dès le lendemain de son mariage.

"Je n'admets pas cette prétendue hostilité. La famille de M. de la Gérandaye n'avait rien à envier à Mlle Cécile Moussil. Un sentiment plus noble amena la rupture.

"Gardienne des traditions qui, depuis plusieurs siècles font son honneur, la famille de M. de la Gérandaye aurait voulu voir rester intacte sa filiation.

"Si étrange que puisse paraître, à notre époque, le mot de mésalliance, il n'en est pas moins vrai que l'union de M. de la Gérandaye avec Mlle Moussil était une mésalliance.

"La tristesse et l'éloignement des parents se comprennent alors. Mais l'amitié aurait repris ses droits; le souvenir de ces justes plaintes se fût affaibli à la vue des charmants enfants qui, hélas! devaient apparaître quelques instants seulement auprès de leur mère.

"Hélas! encore, bientôt, lorsqu'un premier malheur frappa Mme de la Gérandaye, une rumeur lugubre se propagea. Le fils aîné vient de succomber à un mal extraordinaire; la mère a écarté tout secours!....

"Le second enfant est atteint du même mal; les circonstances qui ont entouré la mort de l'aîné se renouvellent!...

"Dès le premier pas, poursuivit Maxime, en élevant la voix, j'arrête l'accusation; j'ose l'adjurer de se montrer complète. Eh quoi! une mère n'a-t-elle plus le droit de jalouser les soins que l'on pourrait donner à son enfant? N'a-t-elle pas le droit de s'asseoir, vigilante et dévouée, près du petit berceau qui renferme une si large part de sa vie? Dites-nous ce que l'on a remarqué, ce que l'on a constaté dans l'agonie du premier de ces petits anges?

"Il avait mangé des raisins trop hâtivement cueillis. La mère prépare un verre d'eau sucrée, afin de conjurer ce que l'ingestion de ces fruits mal mûrs peut avoir de fâcheux pour son enfant.

"Sollicitude vaine. Des convulsions se déclarent. Les secours de la science sont impuissants. Pourtant, alors, M. Bertier n'élève aucun doute. Il déclare qu'une des causes trop fréquentes de la mortalité des jeunes enfants a sévi.

"Une seule personne cesse cet arrêt. Madeleine Bourdin s'effraie: elle a des soupçons, et ces soupçons grandissent lorsqu'elle entend Mme de la Gérandaye manifester des craintes pour l'enfant qui lui reste. Peu après, les craintes se réalisent; l'enfant, d'une santé très forte en apparence, succombe sans être, lui, pleuré autant que l'a été son frère!

"S'il pouvait être permis d'édifier une accusation sur de semblables faits, qui donc ne tremblerait de se voir compromis!...

"Quoi! vous voulez que la douleur se manifeste exactement de la même manière, dans les mêmes limites?

"Vous voulez enlever à la mère, une première fois déjà si terriblement frappée, le droit de craindre pour le trésor qui lui reste? Elle a vu périr son fils aîné au milieu des signes de la plus florissante santé, et vous lui interdiriez jusqu'à la pensée d'un tressaillement de sollicitude!

"O mères! répondez pour cette pauvre mère! Vous que semblable douleur a visitées, vous qu'une fatalité inexorable condamna à subir les angoisses de la maternité sans espoir d'en savourer les joies!... Dites! lorsque vous teniez dans vos bras un nouvel enfant qui semblait devoir vous consoler des tortures passées.... Dites! vous livriez-vous sans réserves à l'espérance? Ne craigniez-vous pas qu'une heure, une heure prévue, ne vînt détruire tout votre bonheur?....

"Et vous qui avez consacré à l'étude tous les instants de votre vie. Vous, dont la science est à si juste droit vénérée, vous qui vous faites accusateurs, répondez! Jurez que jamais vous n'avez dû consoler une mère, une mère désolée, essayant de soulager l'agonie d'un enfant frappé comme plusieurs autres, nés également de leurs entrailles, par une loi mystérieuse qui les empêchait de dépasser une heure fatalement marquée!

"Dites! si, dans la funèbre nomenclature des maux qui peuvent fondre sur l'enfance; dites si aucun ne présente les mêmes symptômes observés chez les fils de M. de la Gérandaye?

"Jurez, si vous en avez la certitude absolue, que le poison, seul, a brisé ces deux chères existences? Mais, en même temps, dites pourquoi vous n'avez pas parlé?

"Ce que vous deviez, plus tard, demander pour le père, il fallait le réclamer pour les enfants. Peut-être le scalpel vous eût-il livré le secret de ces deux morts que, maintenant, vous trouvez étranges!...

"Vous n'avez pas parlé, alors; nous vous dénions le droit d'accuser aujourd'hui! Surtout, d'accuser une mère brisée par deux douleurs aussi cruelles à l'heure même où une troisième maternité réclame tout son courage; où elle trouve dans sa tendresse pour le petit être qu'elle ne connaît pas encore la force de refouler ses larmes, d'être calme, l'énergie d'essayer de conjurer la loi impitoyable qui l'a peut-être déjà flétri comme l'ont été ses frères!

"Il naît cet enfant. Il porte, visible en lui, la trace des tortures éprouvées par sa mère. Il naît chétif, faible. Chacun pronostique qu'il ne pourra vivre. M. Bertier le croit ainsi. Madeleine Bourdin, l'humble amie dévouée, se désole: son Armand ne pourra-t-il donc conserver un fils?

"Plus d'une année s'est écoulée depuis sa naissance, et l'enfant chétif, faible a vécu! Il a vécu surtout par les soins, les caresses de sa mère. De sa mère qui, bien facilement, pouvait, si elle eût été le monstre hideux de l'accusation, terminer la pauvre petite existence importune.

"Pourtant, elle a pris entre ses bras le nouveau-né débile, elle l'a ranimé sur son cœur; deux fois elle lui a donné la vie!.... La mère, admirable hier, peut-elle être, aujourd'hui, la mère infâme que vous représentez!

"Levez-vous, madame, levez-vous sans crainte! Revendiquez hautement votre droit au respect de toutes les mères.

"Vous ne l'avez pas perdu ce droit; revendiquez-le donc, comme tout à l'heure vous direz, avec la même fierté, que vous en appelez aux épouses les plus honorées, les plus dignes de l'être, de la honte suspendue sur vous, de la honte dont on prétend payer votre amour, votre dévouement si absolu!

"Levez-vous, exigez de voir remis dans vos bras l'enfant qui vous cherche, qui vous appelle, vous, sa gardienne attentive. Et rien que dans l'étreinte de ces petites mains caressantes, dans la joie de ce jeune regard qui ne connaît que vous, chacun pourra lire votre innocence et condamner une accusation assez insensée pour vous faire asseoir sur le banc réservé aux seuls criminels."

Un choc électrique parut secouer Mme de la Gérandaye. Transfigurée, les joues ranimées, quoique baignées de larmes, elle s'était levée et, les mains tendues vers Madeleine Bourdin, s'écriait:

—Mon enfant! oh! oui, rendez-moi mon enfant! N'y a-t-il pas assez longtemps que vous me l'avez arraché!....

La vieille nourrice tressaillit. Elle reconnaissait dans ce cri l'accent d'une mère outragée, l'accent d'une mère qui va mourir loin de son enfant.

—O mon Dieu! murmura Madeleine, est-ce que je me suis trompée!....

Dans l'auditoire, plus d'une femme pleurait. La comtesse de Tourgéville et Mme Provenchère sanglotaient franchement.

Quant à Palmyre et à Angèle Fortin, quant à Mme Brisot, leurs regards cherchaient le regard de Maxime pour le féliciter et lui témoigner leur admiration.

Mais le jeune homme feuilletait ses notes en écoutant, d'un air de défiance, les éloges murmurés à son oreille par quelques vieux avocats.

Les juges inclinaient la tête en témoignage de bienveillante sympathie. Un certain nombre d'entre les jurés s'étudiaient visiblement à garder une contenance impénétrable.

Si l'accusation se fût bornée à relever les circonstances de la mort des deux enfants, l'acquittement eût alors été bien facile à obtenir. Mais la partie la plus épineuse de la tâche restait tout entière.

Il fallait lutter contre une déclaration formelle des médecins, contre les étrangetés relevées par l'instruction.

Une première victoire venait d'être remportée, mais si facile comparée à celle qu'il fallait arracher!

Maxime le savait bien. Il essuya son front, moite de sueur, ramena pendant une seconde sa main sur ses yeux, comme pour donner une intensité plus grande à sa pensée....

Mme de la Gérandaye retomba sur son siège. Si ses yeux se fussent portés vers les assistants placés derrière le jury et la cour, elle aurait remarqué un regard enflammé fixé sur elle.

C'était celui de M. Dematre, qui sentait toutes les fureurs du désespoir torturer son âme.

XVI

SUITE DU PLAIDOYER DE MAXIME.

Maxime reprit bientôt:

"M. de la Gérandaye était jeune; il était robuste et constitué pour atteindre, selon toutes probabilités, les limites extrêmes de la vieillesse. Soudainement, il est frappé....

"On s'écrie que le poison a été versé. Sinistre accusation trop souvent jetée.

"L'histoire de tous les temps, de tous les pays le prouve. Ce que l'on ne peut expliquer facilement est, sur-le-champ, classé par l'esprit humain dans le domaine des assertions les plus erronées.

"Ne voyons-nous pas, cependant, et chaque jour, pour ainsi dire, des natures robustes succomber à des causes auxquelles d'autres, beaucoup plus faibles, résistent? La science, prompte à croire au crime, connaît-elle donc tous les secrets dont dépend notre existence? Peut-elle définir toutes les phases d'une maladie, qui, d'abord bénigne, prend subitement le caractère le plus grave et amène la mort à l'instant où on croyait à une indisposition légère?

"Non! il faut le répéter avec une indomptable énergie, non! vous ne pouvez convaincre d'empoisonnement alors qu'il vous est impossible de surprendre en la possession de l'accusée la moindre trace de la cause d'un crime.

"Reprenons, d'ailleurs, tous les faits composant votre théorie.

"M. de la Gérandaye est malade; sa femme attend trop longtemps pour envoyer chercher un médecin.

"Vous voulez que Mme de la Gérandaye, jeune, sans expérience, confiante, surtout, dans la santé de son mari, croie, dès le premier moment, au malheur qui la menaçait? Mais ne l'eussiez-vous pas accusée, alors, de trop de perspicacité?

"M. de la Gérandaye, cela est constaté par l'enquête même, avait les habitudes des gens de cette contrée. Il vivait beaucoup avec ses fermiers et quelques riches propriétaires fonciers, dont la sobriété n'est pas la plus grande vertu.

"Je ne veux pas dire, loin de là, que M. de la Gérandaye fût entraîné par un penchant prononcé pour les spiritueux, mais, dans cette partie de la Normandie, on en fait un si incroyable usage. Telle n'est pas ma pensée. Mais il est évident qu'à certaines occasions la résolution la plus ferme cède insensiblement.

"On se crée des besoins, on les satisfait avec modération, d'abord, puis avec plus d'abandon. Rappelez-vous qu'il y a quelques mois, après avoir assisté à un banquet, M. de la Gérandaye rentra chez lui dans un état d'ébranlement nerveux très prononcé.

"Toute la nuit fut mauvaise. Enfin, l'éther eut raison de cette indisposition anormale. Mais avez-vous la certitude que le mal, conjuré en apparence, ne fût pas simplement pallié, et qu'un retour des mêmes causes ne le ferait pas éclater, inexorable cette fois....

"Interrogez les invités de la fête de la sous-préfecture, tous répondront: 'M. de la Gérandaye se montrait animé et son visage était plus rouge, sa voix plus haute, plus aiguë que d'ordinaire.'

"Je ne suis pas médecin; néanmoins, il me paraît que ces symptômes ne doivent pas être dédaignés et ne sauraient être uniquement attribués au milieu dans lequel se trouvait le défunt.

"Mme de la Gérandaye se plaignait d'être souffrante, son mari la conduisit au buffet, où lui-même prit du punch. Il eût dû s'en abstenir, peut-être, mais il voulait forcer la jeune femme à l'imiter dans l'espoir qu'elle pourrait ne pas quitter la fête.

"Voilà le résumé de la soirée précédant une nuit funeste.

"Les jeunes époux rentrent chez eux. Chacun le voyait, Mme de la Gérandaye ne dissimulait pas sa souffrance. Elle était très changée, très affaissée, au point que son mari s'inquiète et vient la soigner. Une déposition de la femme de chambre l'atteste.

"La malade se couche. Sous l'influence de gouttes calmantes prises dans un peu d'eau, elle s'endort. Son sommeil est tout à coup interrompu par des plaintes sourdes. M. de la Gérandaye est repris d'une crise nerveuse beaucoup plus violente que celle dont il a déjà souffert. Le premier mouvement de la jeune femme est de recourir à l'éther qui, une première fois, ne l'oubliez pas messieurs, a triomphé de cet état maladif.

"N'est-ce pas un sentiment bien naturel? L'esprit se refuse à croire, tout d'abord, à un malheur complet; si même, à cet instant, Mme de la Gérandaye eût montré de grandes craintes, n'auriez-vous pas suspecté son effroi? Ne l'auriez-vous pas regardé comme un indice de son désir de faire croire à une mort prochaine? Ah! messieurs, songez-y, chaque mot pouvait être interprété dans le sens que l'on désire leur donner, c'est assumer une immense responsabilité quand on les scrute, quand on les torture.

"Un accusé n'a-t-il pas été empressé autour de sa victime supposée? La coupable indifférence venait de la certitude où l'on était de ne pouvoir rien tenter d'utile.

"Au contraire, les soins ont-ils été prodigués? C'est que l'on voulait donner le change à l'opinion!

"Et ce n'est pas tout. Vous exigez que Mme de la Gérandaye précise le moment où elle s'est aperçue de la gravité de l'état de son mari. Vous ne vous êtes donc jamais trouvés sous le coup d'une poignante émotion? Non, car vous le sauriez, on ne songe guère à constater l'heure qu'il peut être! Surtout, on ne s'ingénie pas à la graver exactement dans sa mémoire!

"Qui donc, sans hésitation aucune, pourrait répondre, sur-le-champ, dans le cas d'une interrogation: '—A tel jour, à telle heure, voici ce que je faisais!'

"Cependant, toujours s'il s'agissait d'une accusation, on répondait ainsi, ne s'exposerait-on au reproche d'avoir eu la précaution de ménager un alibi?

"Il est, en vérité, impossible de motiver une conviction par de semblables raisons.

"Mme de la Gérandaye ne peut—le contraire serait étrange—préciser le moment où son mari se trouve malade. Elle s'efforce, avant tout, de le calmer; mais bientôt, son état s'aggravant par l'effrayer, elle appelle, elle envoie chercher un médecin, le savant, l'honorable M. Bertier.

"Les symptômes observés étonnent le praticien. Il veut s'adjoindre un confrère et va chercher M. Delestang.

"Avant de quitter le château, il ordonne plusieurs potions. Mme de la Gérandaye et Madeleine Bourdin restent auprès du malade. Ici se place une affirmation qu'il faut détruire.

"Madeleine Bourdin, dont nul, plus que moi, n'admire le dévouement et l'affection pour M. de la Gérandaye, qu'elle regardait comme son enfant, Madeleine dit expressément:

"—Quand je préparais à boire au malade, il était soulagé; quand sa femme prenait ce soin, il souffrait davantage."

"Voilà une chose bien grave en apparence, mais facilement explicable, il nous semble.

"M. Bertier reconnaît lui-même qu'il n'a pu comprendre le caractère ni la marche du mal. Dès lors, ses prescriptions ne pouvaient être toutes également utiles.

"Dans le nombre, une au moins, était nuisible, puisque Mme de la Gérandaye l'ayant exactement suivie, le malade se trouve beaucoup plus souffrant.

"Simple supposition, répondra-t-on, mais supposition irréfutable, puisque Madeleine Bourdin ne saurait affirmer avoir vu Mme de la Gérandaye employer autre chose que le contenu des flacons pris chez le pharmacien, flacons reconnus, fait capital, comme ne renfermant aucune substance étrangère à l'ordonnance de M. Bertier.

"Il faut bien, cependant, que le poison, la présence d'un toxique étant admise, se soit trouvé quelque part!

"Madeleine qui, avec une si légitime attention, car elle éprouvait des soupçons, épiait le moindre mouvement de sa maîtresse, aurait-elle pu ne point s'apercevoir que Mme de la Gérandaye cachait la substance vénéneuse présentée au malade?

"Bien plus. C'est encore Madeleine qui le dira, Mme de la Gérandaye a préparé seulement trois boissons. À cette troisième fois, se rattache un épisode extraordinaire.

"La servante enlève des mains de sa maîtresse le verre préparé et en jette le contenu. Voilà une bien fâcheuse, une bien inintelligente action! Les chimistes auraient pu analyser cette boisson en reconnaître la nature....

"Mais de telles accusations, vous les avez déjà, messieurs, appréciées à leur valeur. J'ai hâte d'en arriver aux autres reproches faits à Mme de la Gérandaye.

"Elle a cherché à faire le vide autour de son mari!

"Interrogeons les personnes qui ont assisté à l'agonie; toutes répondent:

"M. de la Gérandaye a formellement demandé qu'on le laissât seul avec sa femme.

"Pouvez-vous imputer à l'accusée ce qui a été l'expression de la volonté de son mari? Et cette volonté, encore si ferme, n'a-t-elle pu s'imposer à une pauvre femme atterrée par le malheur qu'on lui a fait entrevoir?

"Rappelez-vous qu'elle n'a point demandé le notaire.

"Rappelez-vous surtout cette exclamation étonnée, à une question volontairement insidieuse de M. Bertier:

"—Des dispositions testamentaires! s'écria-t-elle. Pourquoi? N'avons-nous pas un enfant?"

"Dites! dites! Est-ce la pensée d'une épouse criminelle, d'une mauvaise mère qui se dévoile?

"Mais, M. de la Gérandaye sait bien à quelles difficultés sa femme peut être en but. Il veut la laisser à l'abri de toute discussion, de toute revendication. Il insiste pour écrire son testament.

"Ses forces l'abandonnent.... Il sent ses yeux se troubler...., sa main se glacer... Il ordonne à sa femme de le soutenir, de le guider, car il veut lui donner la preuve suprême de la tendresse qu'il lui a vouée.

"En ce moment surviennent les deux docteurs, le notaire et Madeleine.

"Celle-ci se récrie. Avec ses idées préconçues, elle frémit d'horreur; elle veut voir, dans ce dernier acte d'obéissance de Mme de la Gérandaye, une preuve hideuse de culpabilité.... Elle s'élance, elle va s'emparer du testament.

"Le mourant retrouve un éclair de son énergie. Il écarte sévèrement la main de Madeleine, et tend lui-même, lui-même! le papier au notaire, en le lui recommandant.

"Une pensée aussi nettement traduite, aussi fermement exprimée, subirait l'interprétation qui la dénature? Où donc alors serait la vérité? Où donc serait la garantie de l'innocent?

"M. de la Gérandaye n'a point voulu déshériter son fils. Il le confiait à une mère bonne, tendre, autant que dévouée, à une mère qui userait de la grande fortune dont on lui laissait la direction uniquement dans l'intérêt du bonheur de son enfant!

"Mme de la Gérandaye ignorait même les termes de cet écrit. Une seule considération le lui rendait cher: il était l'expression de l'amour de celui qu'elle adorait, le dernier objet touché par sa main glacée....

"Et elle l'a recommandé au notaire.

"Ah! monsieur le procureur général, ce fait, qui vous indigne, arracha des larmes à mon cœur!

"Mme de la Gérandaye calculatrice, coupable et cupide, telle que vous la représentez, n'aurait-elle pas gardé d'agir ainsi. Elle eût vu l'inutilité de toute recommandation, puisque le notaire était chargé du soin de cette pièce importante.

"Un autre sentiment la guide.... Son âme s'inquiète à la pensée que ces lignes tracées par l'époux qu'elle pleure avec passion ne lui seront pas promptement rendues!....

"Hors de son amour, elle ne voit rien, ne remarque rien. Elle s'est tellement identifiée avec l'époux aimé que les insinuations, les réprobations dont elle va être assiégée ne seront pas même comprises!

"Une épreuve dernière se prépare. Madeleine a murmuré aux oreilles de M. Gérandaye des paroles que, je veux l'espérer, sa conscience ne lui reprochera pas....

"Le moribond a la vision du danger horrible menaçant sa femme adorée. Il veut protester.

"—Ne me touche pas!" proteste-t-il.

Oh! non, pauvre femme! ne le touchez pas! puisque vos soins, votre tendresse, vos larmes, votre chère affection se retourneraient contre vous!.... vous accuseraient aux yeux de vos ennemis!

"Mais c'en est trop.... M. de la Gérandaye a été brisé par cet effort surhumain. Vainement il cherchera à prolonger d'un instant la vie qui lui échappe! Vainement il voudra conjurer le malheur qu'il pressent....

"Celle qui prétendait l'aimer, celle qui eût dû, tout au moins, essayer d'adoucir pour lui le moment toujours terrible de la séparation dernière, Madeleine a brisé le faible lien retenant encore le moribond à la vie.... et se rend justice, puisque dans un transport de regret, elle s'écrie:

"—Je l'ai achevé! Malheureuse que je suis, je l'ai achevé!....

Une sourde exclamation, suivie d'un grand mouvement, interrompit Maxime. Madeleine Bourdin venait de tomber privée de sentiment.

Quant à Mme de la Gérandaye, pâle et blanche, elle avait appuyé ses deux mains sur son cœur. Sa tête, renversée, n'avait plus de vivant que la flamme du regard qu'elle portait vers le Christ, comme pour le prendre à témoin des douleurs endurées.

Une assez longue interruption eut lieu. Bientôt, un des médecins, accourus près de Madeleine, vint dire que la vieille femme, trop violemment frappée, ne pourrait probablement pas rentrer à l'audience.

—Maître Dutertre, fit alors observer le procureur général, pourrait garder plus de réserve dans ses paroles. Sa cause n'en serait pas moins bien entendue.

Maxime se redresse.

—Je ne crois pas, répliqua-t-il, avoir manqué à aucune convenance, ni avoir dépassé les bornes que le respect de la cour et du jury m'impose. L'accusation nous accable sous des paroles qu'il lui faut expliquer. M. le président me permettra de continuer.

—Continuez, répondit le président.

—On relève encore comme preuves contre Mme de la Gérandaye deux faits cruellement qualifiés. Elle se serait opposée à l'autopsie, disant que cela lui était possible.

"Ensuite, saisie d'un effroi extraordinaire, elle s'est emparée de son enfant et a cherché à fuir avec lui.

"Songez à la douleur de la pauvre femme. Elle a vu périr deux de ses fils et son mari vient de succomber!

"Du faîte du bonheur, elle se trouve plongée dans le plus épouvantable désespoir. Elle veut veiller sur les restes de celui qui, bientôt, va disparaître pour toujours. Hélas! elle n'a pas épuisé ses larmes. On lui annonce que ce corps à peine refroidi doit être livré aux recherches médicales. Cela n'est pas possible!

"Son cœur, son imagination de femme, d'épouse aimante se révoltent. N'est-ce pas assez de la décomposition du tombeau!

"Faut-il blâmer cette exaltation de la pensée? Faut-il condamner ce pieux souvenir, réprouver ce qu'il regarde comme un véritable sacrilège? Faut-il accuser la veuve éperdue, dont l'âme frémit à la seule idée de cette lugubre mission?

"Puis, quand on a pris soin de prouver à la malheureuse déjà regardée, traitée en accusée, que son mari a été assassiné, fuira-t-elle? Oui, mais pour sauver l'enfant qui lui reste du péril dont il est menacé dans cette maison funèbre.

"Elle veut partir avec lui. Où ira-t-elle? Peu importe! Elle n'a qu'un but: sauver ce pauvre petit être, qui sera tout à l'heure, arraché de ses bras et qu'on lui reprochera de vouloir faire périr, lui aussi!

"Non! nous ne parlerons pas davantage de ces subtilités de l'enquête. Nous ne nous arrêterons même pas sur la cruauté inconsciente dont, à chaque instant, font preuve les magistrats chargés d'une instruction.

"Que devraient-ils être? Des chercheurs de vérité! Mais, cette recherche, il importe de l'appuyer seulement sur des faits probants. Parce que la voix publique s'élèvera, trompée, contre une réputation portant ombrage, faut-il la croire infaillible? Faut-il croire qu'elle n'a jamais aidé à l'accomplissement des plus effroyables erreurs?

"La justice doit être le refuge impiété de l'innocent; elle doit lui offrir des garanties de réhabilitation contre la vengeance qui le frappe, contre la calomnie qui le souille!

"Dans la cause de Mme de la Gérandaye, il ne conviendrait de parler ni de vengeance ni de calomnie. Une servante dévouée, mais d'un caractère atrabilaire et défiant, imbue, d'ailleurs, de certains préjugés sur l'honneur de la famille à laquelle s'est attachée, cette servante se trompe. Elle est de bonne foi, mais les soupçons qu'elle colporte donnent naissance à de sinistres rumeurs. Les parents de la victime supposée voient leur conscience surprise, car les rumeurs ne tardent guère à prendre l'apparence de certitudes. Une plainte générale se fait entendre.

"Contre une femme énergique et forte, cette plainte n'aurait eu aucune action. Mais Mme de la Gérandaye, douce, faible, naïve comme une enfant, n'ayant plus autour d'elle ni père, ni mère de qui elle puisse attendre un conseil, Mme de la Gérandaye courbe la tête en protestant.

"Hélas! l'accent de la vérité a été méconnu, a été étouffé, car c'est une accusée ou, plutôt, une coupable qui l'exhale!....

"Heureusement, ici, dans cette enceinte, la défense ne s'adresse pas à un homme jugeant seul dans le secret de sa conscience et plus porté à croire au mal qu'à la vertu. Elle ne lutte pas au milieu de la nuit d'une instruction favorable à l'effacement des preuves détruisant l'accusation; elle s'adresse, aujourd'hui, sûre de sa cause, à des magistrats placés bien haut dans l'estime générale; elle parle à des hommes de cœur et d'intelligence que des subtilités ne peuvent surprendre. Elle dit:

"Un crime, plusieurs crimes auraient été commis. Sont-ils vraisemblables? Quelles preuves en a-t-on recueillies? Rien, dans le passé de l'accusée, peut-il justifier une aussi atroce affirmation? Dans sa conduite, a-t-on pu relever le blâme le plus léger? Y avait-il, dans la conduite de l'époux, un de ces actes qui peuvent allumer une haine sourde au cœur de l'épouse jalouse de son affection méconnue?

"Rien de tout cela.

"M. et Mme de la Gérandaye vivaient, permettez-moi cette expression familière, peignant si bien ma pensée, ils vivaient uniquement l'un pour l'autre.

"Après cinq ans de mariage, M. de la Gérandaye proclamait hautement l'affection qu'il avait pour sa femme, dont les moindres désirs étaient des lois à ses yeux.

"Quelle cause donner à l'accusation, puisque l'on n'a même pas trouvé en la possession de la prétendue coupable rien qui ressemblât à un toxique? L'autopsie a-t-elle vraiment fait reconnaître les traces visibles du poison? Aux médecins à nommer ce poison. On devrait également pouvoir relever, soit dans le caractère, soit dans les habitudes de Mme de la Gérandaye, des faits suffisants à l'incriminer.

"Interrogez de nouveau Madeleine Bourdin. Adjurez-la de recueillir ses souvenirs. Interrogez la famille de M. de la Gérandaye, faites appel à ceux qui furent ses amis, demandez à tous si, en réfléchissant sans passion à ces choses, ils ne s'étonnent pas d'avoir pu se laisser entraîner.

"Je dirai plus. Avez-vous surpris, pendant cette cruelle période de l'instruction, rien qui pût éclairer d'une lueur nouvelle les principales affirmations?

"Voyez cette femme délicate et timide. Elle a souffert assez pour désarmer la haine si quelque haine s'était acharnée contre elle. Trouvez-vous qu'elle ait varié dans ses réponses, a-t-elle même cherché à atténuer les paroles, les actes qu'on lui reprochait?

"Ils sont, pourtant, bien longs, bien affreux les jours passés en prison; si longs, si terribles, que l'on a vu des innocents préférer avouer des crimes imaginaires, afin de se soustraire à la continuation d'un pareil supplice.

"Mme de la Gérandaye a tout subi sans se plaindre; elle allait jusqu'à refuser de se défendre!

"Il a fallu que le souvenir du nom de son époux, que le sentiment de l'amour maternel, lui rendissent courage.

"Elle a compris qu'elle n'avait pas le droit de laisser flétrir, en elle, l'honneur du cher disparu, l'honneur, l'avenir de son fils!

"Pour ces deux cultes sacrés, elle a retrouvé la volonté de vivre; mais, pour qu'elle puisse vivre, il lui faut être respectée!

"Elle vient demander justice! Meurtrie, torturée, elle l'a déjà implorée, cette justice qui, aujourd'hui, ne peut lui être déniée, car la Justice, sœur de la vérité, est la gardienne, la vengeresse de l'innocence!...."

XVII

LE VERDICT.

Un long murmure d'approbation accueillit ses paroles. Il semblait que chacun vît les événements sous un jour tout nouveau, et plus d'un geste prouva l'intérêt excité par le plaidoyer du jeune avocat.

Le procureur général fit une réponse assez courte. Il se borna à contester quelques points de la défense et ne montra plus l'âpreté, dans la forme et dans le fond, qui avait distingué son réquisitoire.

Selon le droit de la défense, Maxime ajouta quelques mots. Il soutint énergiquement l'innocence de l'accusée et s'étonna que le rapport des docteurs n'eût pas été l'objet d'une contre-expertise, bien nécessaire, cependant.

"Oui, je le sais, dit-il, le premier à m'incliner devant la science de MM. Bertier et Delestang, je ne puis m'empêcher de me souvenir qu'ils se livraient à leurs recherches sous l'empire d'une idée préconçue. Je serais désolé que ces honorables témoins vissent dans mes paroles une intention d'attaque contre leur sincérité, mais je me demande si un troisième expert eût été de leur opinion.

"Incontestablement, la science recule ses limites. Chaque jour, le champ inépuisable de l'organisme humain laisse découvrir de nouveaux secrets. Nul n'a donc le droit de dire, sans une preuve matérielle à l'appui: "Il y a eu crime!"

"Pourtant, quoi de plus vague que les conclusions du rapport? Quoi de plus mystérieux que les bases mêmes de l'accusation? Eh bien! quand l'honneur, la vie d'un accusé dépendent de ces bases, de ces conclusions, nous avons le droit d'exiger qu'aucun point essentiel ne reste dans l'ombre! Nous avons le devoir de dire et nous disons hautement:

"Vous ne pouvez condamner sur de simples affirmations. Il faudrait des faits, et vous n'en pouvez alléguer un seul que ne détruisent aussitôt la raison et la stricte justice."

Le président devait, maintenant, faire le résumé des débats, cette fâcheuse formalité judiciaire n'ayant pas été encore abolie.

Il devint bientôt évident que ce résumé portait l'empreinte d'une grande modération. La fatale habitude de regarder tout accusé comme un coupable s'y montrait encore bien puissante, mais on sentait, chose trop rare, hélas! que la chaleur de la défense avait pénétré l'esprit du magistrat, entraînant à sa suite un réel désir d'impartialité.

Les points les plus forts de l'accusation furent mis en relief, nécessairement; mais leur réfutation n'y fut point trop affaiblie.

Pour la première fois, depuis longtemps, le président ne tendait pas uniquement la main à l'accusateur public; il l'offrait aussi, avec une hésitation visible, mais, enfin, il l'offrait comme un appui, au vaillant défenseur de celle que le jury allait peut-être déclarer innocente.

C'était là un spectacle tout nouveau, et plus d'un vieux conseiller en hocha la tête avec une surprise indignée.

Les bonnes traditions se perdaient! L'accusé n'avait plus à défendre sa vie, son honneur que contre le juge instructeur et l'accusateur public.... Cela était inouï! Cela était le renversement de tout et ne se pouvait vraiment pas! Cela, pourtant, existait à cette heure. Les dignes conseillers eussent volontiers voilé leur face avec leur toge ainsi compromise!

Lorsque le président eut terminé, il demanda à l'accusée si elle n'avait rien à dire. Le magistrat faisait cette question pour se conformer à la loi; mais il ne s'attendait pas, se souvenant du mutisme de Mme de la Gérandaye pendant les débats, à lui voir prendre la parole.

Cependant, la jeune femme se leva.

"—Oui, dit-elle, je parlerai maintenant. Jusqu'ici, je n'aurais pu le faire; mes forces n'y eussent pas résisté! J'ai préféré souffrir davantage en songeant que je me ménageais pour protester hautement, comme je le dois à mon mari, à mon fils. S'il s'agissait de moi seule, je me tairais encore! Mon cœur ne saurait être plus navré!

"Mais qui donc m'accuse? Celle dont je pouvais le moins attendre un mauvais sentiment. Envers Madeleine, plus qu'envers personne, me suis-je montrée méchante, injuste? Si l'on avait, devant moi, accusé Madeleine, je l'eusse défendue. Comment a-t-elle pu soulever un tel acharnement, pousser à de telles cruautés? N'était-ce pas assez d'avoir soupçonné la mère, fallait-il encore soupçonner l'épouse et lui enlever la dernière pensée, le dernier regard de son époux? Fallait-il désespérer par un doute horrible, monstrueux, l'heure suprême de la mort? Pourquoi ce déchaînement contre moi, contre mon bien-aimé?

"Je comprends l'éloignement, à mon égard, de la famille de M. de la Gérandaye: notre mariage l'avait blessée. Elle avait été bien prompte à tout croire contre moi, mais je lui étais mal connue et j'espérais, qu'avec le temps, elle me rendrait justice.

"Je souffris beaucoup lorsque, au bal de la sous-préfecture, Mme de Tourgéville me fit entendre les paroles les plus dures; néanmoins, qu'était cela auprès de la douleur infligée par Madeleine!... Madeleine, qui a brisé ma dernière consolation!.... Qu'avais-je fait pour mériter sa haine, et pourquoi la croyez-vous plus que moi, elle qui me aimait torturée?....

"Pourquoi m'avez-vous arraché mon enfant...... mon enfant qui vivait par moi seule...... pour le lui confier, à elle, qui peut-être, lui apprendra à maudire sa mère?.... Pourquoi, depuis si longtemps, m'avez-vous refusé la présence de mon pauvre ange?

"Ah! lisez dans ma conscience. Jugez-moi, prenez ma vie, je n'y tiens plus, mon bonheur est détruit. Mais ne dites pas à mon enfant que j'ai été mauvaise mère, que je l'ai privé des caresses, de l'appui de son père! Cela, je l'atteste, est une calomnie! Je me réfugie dans l'espoir inébranlable que Dieu prendra pitié de mes tortures, et qu'il forcera mes calomniateurs eux-mêmes à me plaindre, à me rendre justice!"

La voix de la pauvre femme s'éteignit en un sanglot déchirant et un flot de sang parut à ses lèvres.... Tout son être, secoué par un tremblement convulsif, prouvait l'agitation de son âme. C'est à peine si elle eut la force d'aller, appuyée sur le bras de Maxime, attendre dans une chambre spéciale que le jury eût terminé sa délibération.

Une émotion extrême avait saisi les spectateurs de cette scène. Des conversations passionnées s'engageaient. Les parents de M. de la Gérandaye se montraient, maintenant, favorables à l'accusée.

Mme de Tourgéville, témoignant de ses regrets, manifestait hautement son vif désir d'un acquittement. Le sous-préfet et sa femme, heureux de se revoir, ne cachaient plus leurs sympathies pour Mme de la Gérandaye.

Tous les regards se portaient vers le coin de la salle d'audience où Madeleine Bourdin était revenue s'asseoir. La nourrice semblait, en quelques instants, avoir vieilli de plusieurs années. Son visage avait pris une teinte plombée, ses yeux s'étaient enfoncés dans leur orbite, ses lèvres avaient blêmi, son regard était empreint d'un désespoir véritablement navrant.

Madeleine souffrait-elle d'avoir accusé Mme de la Gérandaye? Ou bien dans son affection obstinée, songeait-elle que son cher maître, celui qu'elle avait nourri de son lait avec tant de sollicitude, reposerait mal au fond de son tombeau, s'il attendrait vainement d'être vengé?

Les deux docteurs étaient fort entourés, chacun s'efforçant d'expliquer à sa manière la mort imprévue de M. de la Gérandaye et voulant forcer M. Bertier ou M. Delestang à donner leur impression sur les débats.

Mais les savants praticiens se tenaient sur la réserve.

—Nous n'avons pas à devancer l'arrêt de la justice, disaient-ils. Nous avons fait notre devoir et notre bonne foi est entière. Qui pourra pénétrer tous les mystères dont nous enveloppe la nature?

La voix d'un huissier annonçant le jury et la cour ramena instantanément le silence. Les poitrines étaient haletantes, tellement l'émotion se trouvait surexcitée.

Le chef du jury lut d'une voix haute et ferme:

"Sur mon honneur et sur ma conscience, la déclaration est, à l'unanimité: 'Non, l'accusée n'est pas coupable!'"

Une double salve d'applaudissements accueillit la sentence.

Le président blâma cette manifestation, mais il était évident que la réprimande venait pour la forme, et que son opinion était celle de ses auditeurs.

Mme de la Gérandaye fut ramenée.

Son visage était rougi par les larmes, quoique sa contenance eût repris toute sa dignité.

Sans permettre à son regard de trahir l'angoisse atroce dont elle était torturée, elle attendit le sort qu'on lui réservait.

Toutefois, lorsque le président eut lu les premiers mots de la sentence et qu'elle comprit qu'on lui rendait la liberté, son courage tomba. Un cri surhumain s'échappa de son cœur:

"Mon enfant! Où est mon enfant!"

Et elle se fût affaissée de sa hauteur si Maxime ne l'avait soutenue.

XVIII

PREMIÈRES HEURES DE LIBERTÉ.

On sait combien prompts et extrêmes peuvent être les revirements de la foule. Ceux-là, venus au palais de justice pour faire preuve d'exaltation contre une femme inconnue et dont ils ignoraient jusqu'aux premiers détails de la vie; ceux-là, à présent, désirant faire preuve d'un empressement sans bornes, offraient de rendre à Mme de la Gérandaye tous les services en leur pouvoir.

Mais le jeune défenseur de la pauvre calomniée, dans l'espoir d'une sentence favorable, avait retenu une voiture qui stationnait dans l'une des rues avoisinant le palais, et bientôt la jeune femme était amenée à un hôtel, où tous les soins qu'elle pouvait désirer lui furent prodigués.

Très peu de temps après, Mme Provenchère y arrivait à son tour. La comtesse de Tourgéville lui avait demandé ce qu'elle appelait "un service" et Dieu sait combien la sous-préfète était heureuse de pouvoir allier la déférence due à la comtesse avec la sympathie qui l'entraînait vers Mme de la Gérandaye.

En vérité, si la sous-préfète avait beaucoup d'ambition et une haute estime d'elle-même—chose, en somme, assez excusable—elle avait également un bon cœur. De plus, sa conscience lui reprochait d'avoir pu soupçonner la pauvre femme.

Mme Provenchère se rencontra dans le vestibule de l'hôtel avec Maxime Dutertre qui arrivait.

—Je comptais vous trouver ici, madame, dit le jeune homme en cachant un sourire malicieux. J'ai vu la comtesse de Tourgéville s'entretenir avec vous...

—Ah! monsieur Dutertre, interrompit la sous-préfète, quelle journée! quel triomphe pour vous! Quelle reconnaissance vous doit Mme de la Gérandaye!

—Ce que j'ai fait pour elle, je l'aurais fait pour tout autre accusé dont la cause m'eût paru être aussi juste. Mais, madame, je suis infiniment heureux de vous rencontrer. Il me répugnerait d'aller solliciter, pour ainsi dire, les remerciements de Mme de la Gérandaye en me présentant devant elle en ce moment. Cependant, il est urgent de calmer son agitation, de donner un peu de repos à son cerveau et à son cœur. Je sais que Madeleine a amené ici le petit Félix. Voulez-vous venir avec moi le lui redemander? Vous-même ensuite, madame, le rendrez à sa mère.

Mme Provenchère accepta avec grand empressement. Néanmoins, elle craignait un peu de résistance de la part de Madeleine.

Madeleine ne résista pas.

—Dieu sait si j'ai eu tort! dit-elle d'un air sombre. Il sait aussi, monsieur Dutertre, si vous avez bien fait de me reprocher ma conduite envers le pauvre disparu! Je ne suis qu'une ignorante; je ne pourrai donc jamais découvrir la vérité, à moins qu'un miracle n'éclate. Ah! comme je demanderai ce miracle à chaque instant de ma vie! Emmenez l'enfant, madame Provenchère. Je n'ai pas le droit de le garder, et c'est un grand malheur! J'ai le cœur bien gros de le voir partir!....

—Vous êtes une obstinée, Madeleine, répondit doucement Mme Provenchère. Doutez-vous encore de l'innocence de Mme de la Gérandaye?

—Elle est peut-être bien innocente, répondit la vieille femme avec le même regard sombre. Cependant je n'ose pas, quoique la justice ait parlé, reprendre courage. Si je me suis trompée, le malheur est tout de même sur la maison de mon pauvre Armand et son enfant sera victime comme lui, comme ses frères!

Mme Provenchère ne put tirer autre chose de la paysanne, qui se refusa même à embrasser le petit Félix.

—Mon cœur s'ouvrirait! s'écria-t-elle, et j'ai besoin de vivre pour demander que la vérité soit bientôt connue.

Quelques instants plus tard, Mme de la Gérandaye tenait dans ses bras l'enfant dont la présence pouvait seule avoir la puissance d'apaiser le flot tumultueux de ses pensées.

À peine put-elle prendre un peu d'empire sur son cœur pour parler à Mme Provenchère.

—Pardonnez-moi, dit-elle, de vous demander de me laisser seule. Puisque vous voulez bien vous occuper de moi, soyez bonne jusqu'au bout. Préparez, je vous en prie, mon retour à la Gérandaye. Je ne veux voir personne.... J'aurais été si heureuse, pourtant, de dire à M. Dutertre quelle vive reconnaissance je lui garde! Mais je le lui écrirai plus tard.... Je ne puis penser qu'à mon enfant et à....

Les larmes inondant le visage de la jeune femme complétèrent sa pensée.

Mme Provenchère avait assez de noblesse de sentiments pour comprendre l'appel fait à sa délicatesse. Elle embrassa le petit Félix, serra la main de Mme de la Gérandaye et se retira.

Elle voulut alors s'occuper de prendre les mesures nécessaires pour le départ; mais un billet de Maxime l'avertit que tout était prêt pour une heure très matinale du lendemain, afin de dérouter les curieux obstinés à stationner devant l'hôtel.

Le rôle de Mme Provenchère se bornait donc à passer la nuit dans une chambre voisine à celle de Mme de la Gérandaye, à se tenir prête à parer aux éventualités possibles et à prendre place dans la berline de voyage, si toutefois la jeune femme acceptait ce dernier accompagnement.

Par amour-propre, la sous-préfète n'aurait pas été fâchée de rendre sa collaboration plus active; mais elle sut accepter l'évidence, et ne déploya pas un zèle hors de saison.

Mme de la Gérandaye pouvait-elle, en un instant, oublier qu'elle avait été soupçonnée et abandonnée par tous ceux qui, autrefois, se proclamaient ses amis!

La nuit s'écoula sans incident. Plus d'une fois, cependant, Mme Provenchère fut sur le point de courir près de la jeune femme dont elle distinguait les exclamations et les sanglots à demi étouffés.... mais bientôt le calme se rétablit.

Le jour pointait à peine, lorsque la berline commandée arriva devant l'hôtel. Mme de la Gérandaye parut aussitôt sur le seuil de sa chambre. Elle refusa de prendre aucune nourriture et n'eut d'attention que pour le petit Félix, qu'elle portait étroitement pressé contre sa poitrine.

Elle accueillit pourtant la demande que lui fit Mme Provenchère de l'accompagner pendant le voyage.

—Si vous ne trouvez pas trop triste la vue d'une femme que la douleur a rendue à demi folle, venez! dit-elle.

Près de la portière de la voiture se tenait Maxime Dutertre.

—Adieu, madame, dit-il, [illegible] de troubler la solitude à laquelle vous voulez demander le repos et l'apaisement de vos souffrances. Adieu!

D'un geste qui, dans sa spontanéité, avait recouvré à peu près entièrement cette grâce, son plus grand charme, Mme de la Gérandaye offrit à Maxime le front du petit Félix; puis, lui tendant la main:

—Adieu, monsieur! dit-elle. Je n'ai aucun moyen de vous prouver, comme je le voudrais, ma gratitude. Mais si Dieu accorde à mes prières la longue existence de bonheur que je réclame pour mon enfant, en compensation de mes souffrances, Félix apprendra qu'à vous, monsieur, il doit de pouvoir porter intact le nom de son père!

Maxime baisa le front de l'enfant et posa respectueusement ses lèvres sur la main de la mère.

Mme de la Gérandaye et Mme Provenchère prirent place dans la berline. Une servante de l'hôtel, transformée en femme de chambre pour la circonstance, monta sur le siège près du cocher et bientôt la voiture disparut aux yeux de Maxime.

Le jeune homme retournait chez lui, tout pensif, quand il sentit une main toucher son épaule. Brusquement il se retourna et resta fort étonné en reconnaissant M. Dematre, le procureur de la République.

—Vous l'avez sauvée, monsieur Dutertre, et moi je l'avais condamnée! dit d'une voix sourde le magistrat. Jouissez de votre triomphe, mais prenez garde de vouloir en abuser!

Avant que Maxime eût pu répondre un mot, M. Dematre s'était éloigné à grands pas.

—Que veut-il dire? murmura le jeune homme. Aimerait-il Cécile et voudrait-il me la disputer? Qu'importe! lui-même ne vient-il pas de proclamer ma force.... J'ai sauvé celle qu'il avait condamnée, la victoire ne peut être douteuse!......

XIX

LE RETOUR.

La route fut rapidement franchie. Sept heures du matin sonnaient lorsque la berline arriva en vue de * * *

Mme de la Gérandaye s'adressa alors à Mme Provenchère.

—Pardonnez mon silence, lui dit-elle. Vous ne pouvez savoir tout ce qui remplit mon cœur! Il y a six ans, à pareil jour, j'entrais à la Gérandaye épouse heureuse.... aimée! J'y reviens l'âme si déchirée que je doute pouvoir survivre à une telle épreuve.

Quelle main ennemie avait préparé ma perte? Je l'ignore. Quelle impression ma délivrance produira-t-elle sur ceux qui avaient applaudi à mon malheur? Je ne veux même pas le connaître.

Ma ferme volonté est de vivre seule, désormais, entre mon enfant et les souvenirs cruels qui ne s'effaceront plus.

Vous avez souvent, madame, été bonne pour moi. Je désire penser que vous n'avez pas cru à l'accusation sous laquelle j'ai failli succomber. Eh bien! montrez-vous mon amie. Priez M. Provenchère de m'aider à faire reconnaître les droits de tutrice que je tiens de mon mari. Une fois ces choses réglées, je veux, je le répète, vivre seule.

Je crains que Mme de Tourgéville, pour effacer sa conduite envers moi, ne veuille en appeler aux liens qu'elle-même a méconnus. Je sais combien son cœur est bon et suis persuadée qu'elle ne m'aurait pas accusée si elle m'avait crue innocente. Mais, je vous en supplie, dites-lui que j'ai oublié toutes les injures et que je trouve avoir trop peu de temps à consacrer à mon enfant pour en distraire la moindre partie.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que, la comtesse et vous, madame, exceptées, personne s'occupe beaucoup de moi.

Je le souhaite vivement. Plus je me sentirai isolée, plus je pourrai me plonger dans le passé et plus je reprendrai de calme. Encore une fois, madame, pardonnez-moi et permettez-moi de rentrer seule à la Gérandaye. En me quittant, pensez que vous avez laissé derrière vous une recluse, car voilà, désormais, comment vous pourrez m'appeler.

Mme Provenchère n'essaya pas de combattre la résolution de la jeune femme dont la voix était si ferme, si calme et exprimait si bien une inébranlable volonté. La sous-préfète se borna à promettre l'empressement de M. Provenchère pour faire exécuter les formalités exigées par la loi.

—Et quand elles seront remplies, dit Mme de la Gérandaye, avec un sourire amer, on me rendra, j'en ai l'espoir, le testament écrit par mon mari.... On ne trouvera plus cette pièce maintenant!

Mme Provenchère rougit. Elle se souvint que cette même pièce avait fait pénétrer le soupçon en son esprit. Elle se répandit en protestations, affirmant son désir d'être toujours prête à répondre au premier appel de la jeune femme, s'il lui plaisait de recourir à elle; puis, comme la voiture arrivait devant la sous-préfecture, elle donna ordre au cocher d'arrêter, serra affectueusement la main de Mme de la Gérandaye et prit congé, plus émue qu'elle n'eût voulu le paraître.

La berline reprit le chemin du château.

Le vieux portier impotent qui gardait la grille vint, en rechignant, recevoir les voyageurs.

—Eh bien! grâce à Dieu! vous voilà, notre pauvre dame! s'écria-t-il. Vous me croirez si vous voulez, mais j'ai toujours dit que c'était des atrocités de vous faire tant de peine et que si le malheur a voulu que notre cher maître meure, vous, notre dame, vous étiez bonne gens! bien incapable de lui avoir fait du mal.

Le cœur de Mme de la Gérandaye se fondit à ces naïves paroles, elle tendit la main en pleurant au vieux Martin et se rejeta au fond de la voiture.

Quelques minutes plus tard elle était au bas du perron du château.

Une seule servante avait été gardée pour l'entretien des appartements. Elle accourut, tout effarée, sans trouver de bonnes paroles comme le vieux portier, elle témoigna beaucoup de respect et s'empressa, sur l'ordre de la jeune femme, d'ouvrir l'ancien cabinet de travail de M. de la Gérandaye.

Cette pièce avait gardé sa physionomie d'autrefois. Rien, absolument, n'y avait été dérangé. Mme de la Gérandaye eût pu se croire à l'instant où, dans ce même lieu, M. Bertier et M. Delestang lui adressaient questions sur questions.

Comme alors, elle enveloppa d'un coup d'œil ce qui l'entourait et s'assit, ou plutôt tomba dans le grand fauteuil [illegible], placé devant le bureau.

—Oh! murmura-t-elle, Armand, mon bien-aimé Armand! entendras-tu ma voix, verras-tu mes larmes? Pourras-tu veiller sur ton fils, sur moi? Si tu le peux, oh! donne-moi du courage! Empêche-moi de succomber à la douleur de notre séparation, ton fils a encore besoin de ma tendresse....

Un léger cri de l'enfant la rappela à elle-même. Elle sonna et donna des ordres pour que la chambre destinée au petit Félix fût préparée.

—Pauvre chéri! disait-elle en montant l'escalier qui menait à cette chambre; pauvre chéri, je te rapporte dans la maison d'où, folle de désespoir, j'ai voulu t'arracher, t'éloigner pour toujours. La fatalité qui a frappé tes frères et ton père t'atteindra-t-elle? Oh! mon fils, s'il ne faut, pour la conjurer, que l'amour, la vigilance de ta mère, tu vivras!....

Elle avait placé l'enfant dans le petit lit et semblait hésiter à prendre une résolution douloureuse.

—Non! dit-elle enfin, non, je ne serai pas faible à ce point!......

D'un mouvement rapide, elle traversa le large palier qui séparait la chambre de Félix de celle où M. de la Gérandaye avait rendu le dernier soupir.

Les persiennes closes et les grands rideaux, à demi-fermés, empêchaient la lumière de se répandre librement dans cette pièce, donnaient à l'ensemble des objets qu'elle renfermait une teinte morne, bien en harmonie avec le deuil de la jeune femme.

Elle alla se jeter à genoux auprès du lit, et, enfouissant sa tête dans la riche tenture de soie qui le recouvrait, ne chercha plus à comprimer ses sanglots.

Lorsque la première explosion de sa douleur fut un peu calmée, elle essaya de reprendre la force de penser; mais, par un phénomène particulier aux crises cérébrales trop violentes, ce furent d'abord les événements déjà éloignés qui se représentèrent à sa mémoire. Elle se revit, heureuse jeune fille, dans la maison de son père. Elle se revit, traversant le parc de la Gérandaye et rencontrant pour la première fois celui qui allait devenir le mobile unique de sa vie.

Elle se revit belle, d'une beauté si pure, si rayonnante, entrant, couronnée de la fleur des fiancées, dans cette maison qu'un amour ardent faisait éclore.

Elle revécut, s'il est possible de s'exprimer ainsi, les douces années écoulées près de l'époux qui l'adorait.

Puis les lugubres images de la mort de ses deux premiers enfants, celles de l'agonie de son mari et les horribles conséquences qui les avaient suivies se retracèrent avec une intensité extrême à son esprit troublé.

Des cris inarticulés s'échappaient de ses lèvres. Elle appelait son Armand, le suppliait de venir à son secours, de faire éclater son innocence!

Comment son organisation si délicate et si cruellement frappée depuis quelques mois put-elle subir, sans y succomber, une crise aussi aiguë?

Dieu eut pitié du pauvre orphelin dormant paisiblement dans son berceau et qui, du fond de son sommeil d'ange, ne sentit pas ses petites mains roses, son gracieux visage recevoir les larmes brûlantes de la mère que l'on avait été bien près de lui ravir!....

Avant la fin du jour, Mme de la Gérandaye, bien faible, bien pâle, mais soutenue par une résolution que ces épreuves avaient développée et mûrie, Mme de la Gérandaye établissait l'ordre futur de sa maison.

Elle gardait, pour le service intérieur du château, la femme à qui il avait été confié. Elle demandait au concierge Martin de lui donner sa fille Catherine, jeune personne de seize ans, qui serait une excellente compagne pour le petit Félix. Elle chargeait également le vieillard de lui procurer une bonne ouvrière dont, au besoin, on pût faire la femme de chambre de confiance.

Tout cela entendu, ordre exprès fut donné de n'introduire absolument personne au château sans autorisation.

Elle éprouva une sorte de joie douloureuse quand elle entendit fermer la grande grille terminant l'avenue principale du château.

Il lui semblait ainsi élever une insurmontable barrière entre elle et le monde qui l'avait si horriblement méconnue.

—Je suis encore uniquement à toi, mon Armand! dit-elle, en croisant ses deux mains sur son cœur qui battait avec violence. Je n'entendrai plus ta voix bien aimée, je ne te verrai plus... Mais ton âme saura bien encourager mon âme et, dans mes pensées, toujours consacrées à toi, à ton fils, je saurai bien reconnaître l'écho de tes chères pensées.

Tout à son amour, elle avait perdu la notion du temps. Dans les ombres qui s'allongeaient au loin, ses yeux cherchaient encore une ombre chérie. Dans les mille bruits qui précèdent l'instant où la nature s'endort, fatiguée de sa tâche, son oreille essayait de percevoir les accents qui, autrefois, la faisaient bondir, légère, joyeuse, au-devant du bien-aimé attendu!....

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

LA RECLUSE.

I

LES VOYAGEURS.

Un des plus gracieux spectacles que la vue de la mer puisse offrir, c'est assurément celui de l'immense demi-cercle qui, commençant à la pointe de la Hève, passant par la belle côte de Grâce, les collines de Trouville, les falaises sablonneuses de Villers, de Beuzeval et de Dives, va se perdre, en suivant une pente de plus en plus abaissée, jusqu'à l'horizon lointain de l'embouchure de l'Orne, indiqué la nuit par les feux du phare d'Ouistreham.

Il n'y a là rien de grandiose; aucune roche aux pointes acérées n'y déchire le flot lorsque le vent souffle en tempête; mais l'ensemble possède un charme pénétrant, une beauté douce et comme une gaîté juvénile qui fait de ce coin de la Normandie une halte de repos délicieux pour l'été.

Aussi, les noms de Trouville, de Deauville, de Villers, de Houlgate, de Beuzeval, de Dives, de Cabourg....., sont-ils devenus familiers aux oreilles parisiennes, et là où les arbres indigènes croissaient vigoureusement en toute liberté, là où le sable des falaises croulantes régnait en maître, des villas princières, des chalets somptueux ont été élevés; des parcs immenses et de coquets jardins ont été dessinés.

Toute une population nouvelle: noblesse de nom, noblesse de finance, noblesse de commerce, s'est attachée à cette belle contrée, ajoutant un élément de richesse à ceux qu'elle possédait déjà.

Mais au milieu du bruit des fêtes mondaines, dont retentissent les anciens, on trouve encore de petites retraites charmantes qui, l'année d'après peut-être, seront devenues un but fréquenté.

Ainsi en était-il de S...., hameau de pêcheurs, si pittoresquement situé sur une plage magnifique et des hauteurs boisées ravissantes.

Les grasses prairies qui l'entourent sont un pays de cocagne pour les bes-